

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2021

VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU NUMÉRIQUE EN
FRANCE - (N° 4196)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 218

présenté par
M. Thiébaud

ARTICLE 24 BIS

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« maire »,

insérer les mots :

« de la commune où se situe ce terrain ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.